

# **Compte rendu conseil municipal du lundi 29 mars 2021 à 18h30**

Présents : Mmes Ameeuw, Crosnier, Marchand, Pozzo, Roesch, Séguier, Mrs Devenat, Gusméroli, Michel, Viniacourt

Absent avec procuration : Mr Albert à Mme Crosnier

Secrétaire de séance : Mme Séguier

Madame le Maire ouvre la séance en précisant que le compte-rendu du dernier conseil municipal a été approuvé et signé électroniquement par les membres présents et propose de faire de même pour ce conseil et ceux à venir. L'assemblée opte pour ce mode d'approbation.

## **Ordre du jour**

### **Point sur les travaux effectués, en cours et à venir :**

#### **Travaux effectués**

Salle d'activités : Étanchéité du mur extérieur côté route (pose d'un drain) et reprise du mur intérieur ( finition frissette + aérations). Travaux réalisés par Gilles, l'agent communal, et Eric Viniacourt qui avait sollicité un stage de deux semaines auprès de la mairie dans le cadre d'une formation AFPA.

Coût des matériaux : 450 €

Route de Vérupt : Curage du fossé réalisé par l'entreprise Dumas TP.

Coût : 1 673 € pris en charge par la CCBS.

#### **Travaux en cours**

Fibre optique : Pose d'une dizaine de poteaux bois sur la commune pour l'installation du réseau aérien. Les travaux du réseau sous-terrain ont commencés sur la départementale CD31 (pose de chambres de télécommunication permettant le tirage et le raccordement des câbles qui seront déployés depuis Chazey-Bons). Travaux réalisés par les sociétés Axione et AB Réseaux Télécom. Coût pris en charge par le Syndicat intercommunal d'énergie et de e-communication de l'Ain (SIEA).

Réalisation des nouveaux schémas directeurs eau et assainissement : Dans le cadre du transfert de la compétence à la Communauté de communes Bugey Sud, ces schémas sont obligatoires.

4 500 € pour l'eau et 9 676 € pour l'Assainissement.

#### **Travaux à venir**

Sécurisation du Chemin des Buisnières : Travaux prévus courant avril et effectués par l'entreprise Dumas TP. Coût : 6 269 € HT financé à 50 % par la Région dans le cadre du dispositif « Bonus Relance ». Les 50 % restants étant à la charge de la commune.

Réfection en enrobé des voies communales du hameau de Vérupt : Travaux prévus dans l'été.

Coût : 102 907 € pris en charge par la CCBS.

Renforcement du réseau électrique à Vollien : Pose d'un transformateur sur une petite parcelle communale située le long de la Route de Vérupt. Travaux prévus en septembre prochain et pris en charge par Enedis et le SIEA.

Réseau d'assainissement : Intervention de la Sogedo nécessaire pour remédier à des problèmes de refoulement (notamment Route du Valromey, Route du Lavoir et Route de l'Eglise). Malgré plusieurs relances, ces travaux ne sont toujours pas effectués. Madame le Maire souligne que ces travaux (voire d'autres) doivent impérativement être faits avant le transfert de la compétence et du budget Eau et Assainissement à la CCBS.

### **Demande de financement auprès de la Région :**

La commune ayant la possibilité de déposer un deuxième dossier « Bonus Relance » auprès de la Région (prise en charge de 50 % du coût des travaux HT), Madame le Maire propose de profiter de cette subvention pour répondre à un choix funéraire de plus en plus courant, d'autant plus qu'il ne reste que très peu de cases disponibles dans le columbarium existant. Une mise en perspective et un devis ont été demandés à la marbrerie Séguier (entreprise locale).

Coût : 3 691,67 € HT pour un columbarium de 6 cases.

Madame le Maire explique qu'il convient de valider (ou non) ces travaux pour la demande de subvention mais aussi pour le budget qui sera voté prochainement.

Accord du conseil municipal à l'unanimité. Une délibération sera prise.

Madame Pozzo en profite pour dire que certains cimetières sont équipés d'un petit jardin du souvenir et qu'il serait bien d'en avoir un à Cuzieu. Cette question a justement été évoquée avec l'entreprise Séguier qui a donné des conseils sur son emplacement et précisé que cette réalisation ne représente pas un gros coût, contrairement au columbarium.

### **Urbanisme :**

La mairie constate une demande accrue de projets immobiliers sur la commune :

- 5 dossiers de permis de construire en cours pour des maisons neuves à Fesnes et à Donalèche.
- 5 dossiers de rénovation d'anciennes maisons d'habitation sur Vollien et Cuzieu.
- Plusieurs demandes de certificats d'urbanisme déposées sur des terrains en zone constructible.

Cette demande souligne l'attractivité du village et son développement futur mais ne va pas sans la crainte d'avoir des équipements/réseaux inadaptés à cette expansion (ex: capacité d'épuration des eaux usées du lagunage).

### **Echange de terrains :**

Les démarches liées à l'échange de terrains convenu entre la commune et Madame Guillermet (délibération du conseil municipal du 23/09/2020) avancent. Le géomètre et le notaire ont été consultés. Les frais seront partagés et représentent 920 € pour chaque partie. Cet échange régularisera l'élargissement de la voie communale dite « Chemin des vignes » (entre 50 et 60 m<sup>2</sup> cédés par Madame Guillermet). En contrepartie, la commune cédera deux petits triangles (représentant une surface totale de 28 m<sup>2</sup>) situés derrière le mur de la voie communale dénommée « Chemin des Lauriers » et considérés comme de la voirie au niveau cadastral.

Madame le Maire souligne que ces deux petits triangles n'ont aucune utilité routière et qu'il convient de les déclasser du domaine public pour effectuer l'échange chez le notaire.

Accord du conseil municipal à l'unanimité. Une délibération sera prise.

## **Extinction de l'éclairage public :**

Ce projet, qui avait été engagé par l'ancienne équipe municipale (installation d'horloges astronomiques) va pouvoir être concrétisé. Madame le Maire laisse la parole à Monsieur Devenat qui a contacté le SIEA afin d'obtenir des informations sur les démarches restant à effectuer.

Une délibération est nécessaire afin de fixer l'amplitude horaire ainsi que la date de cette extinction nocturne.

Adopté par le conseil municipal à l'unanimité pour une extinction de 23h00 à 5h00 à compter du 1<sup>er</sup> juin 2021. Une délibération sera prise.

Cette délibération (transmise au SIEA) devra être accompagnée d'un arrêté du Maire (transmis en Préfecture, à la DDT de l'Ain, au Conseil Départemental, à la Gendarmerie, au SDIS et au SIEA).

A la suite de cela, la société Salendre interviendra sur le réseau d'éclairage public pour paramétrer l'extinction nocturne. Le coût sera d'environ 500 € pour la commune.

Madame le Maire souligne que ce projet est en faveur de la maîtrise des consommations d'énergie (représentant une baisse des charges de fonctionnement) mais également en faveur de l'environnement (limitation des émissions de gaz à effet de serre et lutte contre les nuisances lumineuses).

Les retours d'expériences montrent que l'extinction nocturne est compatible avec la sécurité des usagers de la voirie (pas de corrélation avec l'accidentologie routière) et la protection des personnes (les cambriolages ayant principalement lieu en journée).

## **Communauté de communes Bugey Sud : modification des statuts, commissions, ...**

L'évolution des statuts de la CCBS est nécessaire pour permettre la continuité de l'activité touristique des Vélos Rails du Bugey. Elle doit signer avec SNCF Réseau une convention de transfert de gestion d'une ligne du réseau ferré national pour une exploitation touristique. La signature de cette convention implique pour la CCBS de prendre la compétence *«Aménagement, entretien, gestion et exploitation à des fins touristiques de la ligne de voie ferrée n°904 000 de Pressins à Virieu le Grand, entre le PK 116+132 et le PK 118+752»*.

Accord du conseil municipal à l'unanimité pour la modification statutaire proposée. Une délibération sera prise.

Le bureau exécutif de la CCBS a souhaité ouvrir les commissions de travail de l'intercommunalité aux conseillers municipaux. Concrètement, le principe retenu est le suivant: un conseiller supplémentaire maximum par commune et par commission intercommunale. Par le biais d'une newsletter aux élus du territoire, les conseillers municipaux de toutes les communes de Bugey Sud ont été informés de cette possibilité qui leur est désormais ouverte. Ils doivent rendre réponse avant le 16 avril prochain.

Madame Marchand fait un retour sur les orientations de la CCBS : Le projet de centre nautique a été validé lors du dernier conseil communautaire. Les bureaux seront regroupés dans l'ancien Ehpad de Belley qui sera réhabilité. Elle aura prochainement un état des lieux du réseau d'eau et d'assainissement de notre commune (schémas directeurs).

## **Informations et questions diverses :**

### **Inscriptions école de Saint-Martin-de-Bavel du 03 au 11 mai 2021**

Elles concernent les enfants nés en 2018 et les nouveaux inscrits à l'école. Les consignes sanitaires nécessitent de prendre rendez-vous avec l'école les lundis, mardis, jeudis, vendredis à 11h30 ou 16h30 (livret de famille et carnet de santé à présenter).

Une pré-inscription doit être également faite en mairie de Saint-Martin-de-Bavel (livret de famille et justificatif de domicile demandés). Le secrétariat sera ouvert les 04, 07 et 11 mai 2021, de 14h00 à 18h00.

**Inscriptions sur les listes électorales à effectuer en mairie avant le 7 mai 2021**

Inscriptions en mairie ou sur internet [www.service-public.fr](http://www.service-public.fr) (carte d'identité et justificatif de domicile nécessaires)

**Elections départementales et régionales (double scrutin)**

Les 13 (1<sup>er</sup> tour) et 20 juin 2021 (si 2<sup>ème</sup> tour)

**Commission fleurissement et environnement**

Le 15 avril 2021 à 18h00 (réunion sur le terrain)

**Commission Communale des Impôts Directs (CCID)**

Le 21 avril 2021 à 19h30

La séance est levée à 20h10.

Ainsi fait et délibéré, jour, mois et an, que dessus.

Le Maire,

Les Conseillers,



This block contains a collection of approximately 10 handwritten signatures in blue ink, arranged in a loose grid. The signatures vary in style and length, representing the individual council members.